

Membres	23
Présent(s)	15
En audio/visioconférence	3
Représenté(s)	2
Quorum	16

SEANCE DU 24 JUIN 2021

- Présents au siège :** Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Françoise BENOIT, Monsieur Philippe BIES, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Monsieur Mustafa CAYLAK, Monsieur Gérard CONRAD, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Monsieur Rémy OSSWALD, Madame Josiane REIBEL, Monsieur Alexandre SCHNELL, Monsieur Patrice SCHOEPFF
- Présents à distance :** Monsieur Frédéric BERNHARD, Madame Virginie JACOB, Madame Nadia MONKACHI, Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement - DDT 67), Monsieur Frédéric GIRARD (Représentant du personnel) et Monsieur Jean-Marie RUMPLER (Directeur de la maintenance et du patrimoine)
- Assistaient en outre :** Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline RAYNAUD (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement), Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines), Madame Emmanuelle SERRANO (Commissaire aux comptes) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)
- Absents et excusés :** Madame Suzanne BROLLY, Madame Catherine JAEGLE, Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Madame Frédérique LINGELSER, Madame Lucette TISSERAND (procuration à Monsieur Patrice SCHOEPFF) et Monsieur Pierre STAUB (Représentant de la société EMHA)

Le Conseil d'administration,
Vu le rapport du Directeur général
Délibère :

CA/2021/013 : Décision modificative n° 1 du budget 2020

Il est décidé :

Après avoir pris connaissance de l'analyse financière des comptes 2020, et du rapport annuel sur les comptes 2020 du commissaire aux comptes

1. D'adopter la décision modificative n° 1 du budget 2020
2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme